

REPUBLIQUE GABONAISE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION INTERMINISTERIELLE INDUSTRIE ET MINES

ANNEXE A LOI DE REGLEMENT POUR

2021

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille les parties suivantes :

- *Le bilan stratégique du programme :*
 - la présentation du programme
 - l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.
- *Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire :*
 - le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
 - le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.
- *Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs :*
 - la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.
- *L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année :*
 - la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.
- *Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année :*
 - la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS	2
MISSION INDUSTRIE ET MINES	4
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	5
PRESENTATION DE LA MISSION	5
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	7
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	7
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	8
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	8
PROGRAMME REGULATION ET STRATEGIE INDUSTRIELLES	9
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	10
PRESENTATION DU PROGRAMME	10
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	11
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	14
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	14
ECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	15
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	16
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	16
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	17
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	18
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	18
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	18
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	19
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	20
PROGRAMME GESTION ET CONTROLE DES ACTIVITES MINIERES	26
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	27
PRESENTATION DU PROGRAMME	27
OBJECTIF N° 1 : AMELIORER LE SUIVI ET CONTROLE DES ACTIVITES DES OPERATEURS MINIERES	
EN PHASE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION D'ICI 2023.	29
OBJECTIF N° 3 : EVALUER LE POTENTIEL DES GISEMENTS CONNUS D'ICI 2023.	29
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	30
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	33
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	33
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	34
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	35
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	35
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	35
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	36
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	36
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	36
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	40
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	40
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	41

MISSION INDUSTRIE ET MINES

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Les Ministres en charge de la mission interministérielle sont : **LE MINISTRE DU PETROLE, DU GAZ ET DES MINES ET LE MINISTRE DU COMMERCE, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE L'INDUSTRIE.**

PRESENTATION DE LA MISSION

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission « Industrie et Mines » regroupe, à la fois les politiques publiques relevant du Ministère du Pétrole, du Gaz et des Mines et celles du Ministère du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Industrie.

Par rapport au Plan Stratégique Gabon Émergent, cette mission se définit par les deux axes suivants :

1. La bonne maîtrise du potentiel minier du pays et la bonne planification de son exploitation conduisant au développement des facteurs de compétitivité qui garantiront une gestion optimale des ressources minières dans l'optique de pérenniser les intérêts des générations futures : c'est le **développement durable**.
2. La transformation de l'économie de rente reposant sur la vente des matières premières brutes vers une économie à valeur ajoutée et diversifiée qui passe nécessairement par le développement de la transformation locale des ressources naturelles et par la promotion du développement industriel : c'est le **Gabon Industriel**.

Cette mission se décompose en trois programmes :

- Le Programme « **Gestion et contrôle des activités minières** » qui s'appuiera sur l'axe 1 de la mission ;
- Le Programme « **Régulation et Stratégie Industrielles** » qui s'appuiera sur l'axe 2 de la mission ;
- Le Programme « **Pilotage et Soutien à la politiques Minière** » pour le pilotage stratégique et la coordination administrative des programmes sectoriels ci-dessus.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les principaux textes de référence de la politique sur les mines et l'industrie sont :

1. Le décret n°00335/PR/MIM du 28 février 2013 portant attribution et organisation du Ministère de l'Industrie et des Mines
2. Le décret n°0607PR/MIM du 25 juin 2013 portant attribution et organisation de la Direction Générale de l'Industrie et de la Compétitivité
3. Le décret n°0606/PR/MIM du 25 juin 2013 portant attribution et organisation de la Direction Générale de la Géologie et de la Recherche Minière ;
4. Le décret n°0605. /PR/MIM du 25 juin 2013 portant attribution et organisation de la Direction Générale de la Propriété et de l'Exploitation Minière
5. Le décret n°0018/PR/MJGSDHRIC du 16 janvier 2013 portant création et organisation d'une Direction Centrale des Statistiques et des Études dans les Ministères ;
6. Le décret n°0025PR/MBCPFP du 16 janvier 2013 portant création et organisation d'une Direction Centrale des Ressources Humaines dans les Ministères ;
7. Le décret n°0027/PR/MJGSDHRIC du 16 janvier 2013 portant création et organisation d'une Direction Centrale de la Communication dans les Ministères ;
8. Le décret n°0028PR/MJGSDHRIC du 16 janvier 2013 portant création et organisation d'une Direction Centrale des Systèmes d'Information dans les Ministères ;
9. Le décret n°0029PR/MJGSDHRIC du 16 janvier 2013 portant création et organisation d'une Direction Centrale des affaires Juridiques dans les Ministères ;
10. Le décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014 portant création et organisation de l'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR) ;
11. Le décret n°0308/PR/MIMT du 25 septembre 2014 portant création et organisation de l'Office Gabonais de la Propriété Industrielle (OGAPI) ;
12. La loi 02/2000 du 12 octobre 2000 relative au code minier.

PRINCIPALES REFORMES

Les principales réformes entreprises ou à engager par le département sont les suivantes :

- La révision du Code Minier ;
- L'élaboration du code de l'industrie ;
- La restructuration du volet minier en deux composantes : une composante amont chargée de la Recherche et de la Promotion des Ressources Minières et une composante aval chargée de la Protection et de l'Exploitation de ces ressources ;
- La réorganisation des services de la Direction Générale de l'Industrie et de la Compétitivité.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

Objectif Stratégique	Indicateur	Unité	2020 Réalisé	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle
OBJECTIF N°1 : Mettre en œuvre le fichier industriel du Gabon (FIG)	Taux de mise en œuvre du FIG	%	85	85	100	+15	100(2021)
OBJECTIF N°2 : Améliorer le suivi et contrôle des activités des opérateurs miniers en phase de recherche et d'exploitation d'ici 2023.	Le pourcentage des sociétés régularisées conformément à la législation	%	-NA	100	66	-33	100(2022)
OBJECTIF N°3 : Evaluer le potentiel des gisements connus d'ici 2022	Nombre de partenariats signés pour le développement des gisements de Maboumine, Bélinga et de Dourekiki	%	0	3	0	-3	

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
Gestion et contrôle des activités minières	1 583 116 304	406 779 015	-1 176 337 289	1 583 116 304	406 779 015	-1 176 337 289
16.605.1:Promotion de la recherche et l'exploitation	1 301 634 008	290 168 376	-1 011 465 632	1 301 634 008	290 168 376	-1 011 465 632
16.605.2:Contrôle de la production et de la commercialisation	281 482 296	116 610 639	-164 871 657	281 482 296	116 610 639	-164 871 657
Régulation et Stratégie Industrielles	2 678 673 459	226 501 835	-2 452 171 624	2 678 673 459	226 501 835	-2 452 171 624
16.612.1: Développement de la Compétitivité	303 305 630	130 207 459	-173 098 171	303 305 630	130 207 459	-173 098 171
16.612.2: Coopération et Transfert de Technologie	2 375 367 829	96 294 376	-2 279 073 453	2 375 367 829	96 294 376	-2 279 073 453
Total de la mission	4 261 789 763	633 280 850	-3 628 508 913	4 261 789 763	633 280 850	-3 628 508 913

Explication des principaux écarts :

Ce tableau présente l'exécution des grandes masses des crédits ouverts et consommés par programme et actions de la mission Industrie et mines :

- la mission a reçu une dotation globale de **4 261 789 763 FCFA** en autorisation d'engagement et crédits de paiement inscrits dans la Loi de Finances Rectificatives 2021 ;
- la mission Industrie et mines a été exécuté à hauteur de **633 280 850 FCFA**, il ressort un écart global de **-3 628 508 913 FCFA**, soit un taux d'exécution base ordonnances visées de **14,86%** sans réserve obligatoire, en outre le taux d'exécution avec la réserve obligatoire se situe à **18,14%**

L'écart global est consécutif à :

- la non levé de la réserve obligatoire ;
- l'absence du montant de l'exécution du titre 2 en ce qui concerne la solde permanente ;
- l'exécution partielle des crédits à la consommation.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
16.605: Gestion et contrôle des activités minières	1 583 116 304	406 779 015	-1 176 337 289	1 583 116 304	406 779 015	-1 176 337 289
Titre 2. Dépenses de personnel	830 381 304	14 976 000	-815 405 304	830 381 304	14 976 000	-815 405 304
Titre 3. Dépenses de biens et services	325 672 000	242 406 314	-83 265 686	325 672 000	242 406 314	-83 265 686
Titre 4. Dépenses de transfert	127 063 000	6 000 000	-121 063 000	127 063 000	6 000 000	-121 063 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	300 000 000	143 396 701	-156 603 299	300 000 000	143 396 701	-156 603 299
16.612: Régulation et Stratégie Industrielles	2 678 673 459	226 501 835	-2 452 171 624	2 678 673 459	226 501 835	-2 452 171 624
Titre 2. Dépenses de personnel	2 324 494 624	0	-2 324 494 624	2 324 494 624	0	-2 324 494 624
Titre 3. Dépenses de biens et services	200 000 000	147 028 592	-52 971 408	200 000 000	147 028 592	-52 971 408
Titre 4. Dépenses de transfert	154 178 835	79 473 243	-74 705 592	154 178 835	79 473 243	-74 705 592
Total pour la mission	4 261 789 763	633 280 850	-3 628 508 913	4 261 789 763	633 280 850	-3 628 508 913
Titre 2. Dépenses de personnel	3 154 875 928	14 976 000	-3 139 899 928	3 154 875 928	14 976 000	-3 139 899 928
Titre 3. Dépenses de biens et services	525 672 000	389 434 906	-136 237 094	525 672 000	389 434 906	-136 237 094
Titre 4. Dépenses de transfert	281 241 835	85 473 243	-195 768 592	281 241 835	85 473 243	-195 768 592
Titre 5. Dépenses d'investissement	300 000 000	143 396 701	-156 603 299	300 000 000	143 396 701	-156 603 299

Explication des principaux écarts :

La mission Industrie et mines a bénéficié globalement d'une dotation de **4 261 789 763 FCFA** en autorisations d'engagement et crédits de paiement. Au total **633 280 850 FCFA** ont été exécutés, soit un taux d'exécution de **14.86 %** sans réserve obligatoire, base ordonnances visées, correspondant à un écart de **-3 628 508 913 FCFA**.

- En dépenses de personnel (titre 2) la mission a reçu une dotation de **3 154 875 928 FCFA** en autorisations d'engagement et crédits de paiement, ce titre a été exécuté à hauteur de **14 976 000 FCFA**, soit un écart de **-3 139 899 928 FCFA**, le taux d'exécution s'établit à **0,47%** base ordonnances visées.
- En biens et services (titre 3), la mission a bénéficié d'une enveloppe budgétaire de **525 672 000 FCFA** en autorisations d'engagement et crédits de paiement. Ce titre a été exécuté à hauteur de **389 434 906 FCFA**, soit un écart de **-136 237 094 FCFA**, le taux d'exécution se chiffre à **74,08%** base ordonnances visées.
- En dépenses de transfert (titre 4), la mission a reçu une dotation de **281 241 835 FCFA** en autorisations d'engagement et crédits de paiement, ce titre a été exécuté à hauteur de **85 473 243 FCFA**, soit un écart de **-195 768 59 FCFA**, le taux d'exécution se chiffre à **30,39%** base ordonnances visées.
- Concernant les dépenses d'investissements (titre 5), la mission a reçu une enveloppe de **300 000 000 FCFA** en autorisations d'engagement et crédits de paiement, ce titre a été exécuté à hauteur de **143 396 701 FCFA**, soit un écart de **-156 603 299 FCFA**, le taux d'exécution se chiffre à **47,80%** base ordonnances visées.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Globalement la mission n'a pas connu de mouvement de crédits.

PROGRAMME REGULATION ET STRATEGIE INDUSTRIELLES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le développement industriel du Gabon apparaît comme l'un des axes prioritaires du Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE).

Le Programme Régulation et Stratégie Industrielles recouvre :

- L'identification de toutes les possibilités d'industrialisation, au travers notamment de la réalisation d'études industrielles ;
- La coordination, l'animation et le contrôle de l'activité industrielle ;
- La promotion d'un tissu industriel compétitif.

Le Responsable de Programme est le Directeur Général de l'Industrie et de la Compétitivité

PRESENTATION DES ACTIONS

Les actions du programme Régulation et Stratégie Industrielles sont :

1. Développement de la Compétitivité ;
2. Coopération et Transfert de Technologie.

ACTION N° 1 : DEVELOPPEMENT DE LA COMPETITIVITE

L'action Développement de la Compétitivité consiste à :

- Élaborer, mettre en œuvre et évaluer les politiques en matière de compétitivité des entreprises industrielles ;
- Élaborer le programme national de mise à niveau des entreprises industrielles et veiller à son application ;
- Réaliser les études économiques relatives à la compétitivité des industries ;
- Encourager l'innovation dans les entreprises industrielles ;
- Concevoir et mettre en œuvre des politiques de promotion de la qualité et de la normalisation industrielle ;
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de développement des pôles de compétitivité ;
- Contribuer à la promotion des investissements industriels dans les pôles de compétitivité ;
- Proposer la politique nationale en matière de gestion des risques et veiller à sa mise en œuvre dans les activités industrielles ;
- Coordonner et suivre les activités des zones industrielles et des zones économiques à régime privilégié.

ACTION N° 2 : COOPERATION ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

L'action Coopération et transfert de technologie consiste à :

- Mettre en place un cadre permanent de concertation et d'échanges d'informations avec les administrations, les opérateurs et les organismes du secteur privé ;
- Contrôler les unités industrielles.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le programme Régulation et Stratégie industrielle a l'ambition de traduire, en concertation avec les administrations concernées, les orientations des autorités en matière de politique industrielle.

Le Gabon, dont l'économie repose sur l'exploitation de ses ressources naturelles, reste encore peu industrialisé. Le pays vit toujours de l'exportation des matières premières vers les pays industrialisés, lesquelles sont ensuite transformées puis revendues au Gabon à des prix beaucoup plus élevés.

La volonté politique qui s'est exprimée au cours des années 1970 et 1980 a permis la création de certaines industries agroalimentaires comme HEVEGAB, SOGADEL, SOSUHO, mais ces industries n'ont pas vécu longtemps à la mise en place des programmes d'ajustement structurel au cours des années 1990.

A partir de fin 2009, une autre vision en matière de politique industrielle a été définie autour de la promotion de la valorisation locale des matières premières et l'exportation des produits à forte valeur ajoutée. Un exemple de premières mesures prises dans ce cadre, a consisté à interdire l'exportation des grumes non transformées. Cette mesure a eu pour conséquence non seulement d'accroître les unités de transformation, mais aussi de réduire le taux du chômage. Pour l'atteinte de ses objectifs, la Direction Générale de l'Industrie et de la Compétitivité dispose d'un personnel qualifié et diversifié.

ENJEUX

Les principaux enjeux du programme sont :

- Garantir la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Industrialisation ;
- Veiller au développement d'un tissu industriel compétitif, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes ;
- Contrôler les activités industrielles et s'assurer qu'elles respectent les normes en vigueur ;
- Promouvoir et vulgariser le modèle industriel gabonais.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : METTRE EN ŒUVRE LE FICHIER INDUSTRIEL DU GABON (FIG)

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir recensé 500 entreprises industrielles ;
- Résultat annuel N°2 : avoir formé 20 agents à l'utilisation du FIG ;
- Résultat annuel N°3 : avoir atteint 85 % du taux de réalisation du FIG ;
- Résultat annuel N°4 : avoir délivré 50 Agréments Techniques Industriels (ATI).

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : sur 500 entreprises prévues, 45 ont pu être recensées ;
- Résultat annuel N°2 : 30 agents ont pu être formés à l'utilisation du FIG ;
- Résultat annuel N°3 : le taux d'avancement du FIG a atteint les 100 % ;
- Résultat annuel N°4 : 8 Agréments Techniques Industriels (ATI) ont été délivrés.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Écart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'entreprises industrielles recensées	Nombre	0	0	500	45	-455	1000	
Nombre d'agents formés	Nombre	0	15	20	30	+10	25	
Taux d'avancement du FIG	%	0	85	85	100	+15	95	
Nombre d'Agréments Techniques Industriels délivrés	Nombre	NA	NA	50	8	-42	75	

Source des données : pour tous les indicateurs, les données sont fournies par la DGIC.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : sur 500 entreprises prévues être recensées, 45 ont pu l'être, ceci à cause des mesures de lutte contre la pandémie de la COVID19 qui n'ont pas favorisé un recensement national intégral, tel que prévu.

Résultat annuel N°2 : Initialement prévus 20, finalement 30 agents ont été formés à l'utilisation du FIG. Cette formation a consisté, entre autres, à la découverte et à l'appropriation des fonctionnalités de l'application web par les agents formés.

Résultat annuel N°3 : Des avancées significatives ont été réalisées dans les travaux de mise en œuvre du FIG à

hauteur de 100 %. En effet, grâce à l'acquisition d'une connexion internet haut débit (150 Mbps FTTH+) par la DGIC, la mise en œuvre effective du FIG a pu se faire (Lancement officiel du FIG en septembre 2021).

Résultat annuel N°4 : Sur 50 Agréments Techniques Industriels (ATI) prévus être délivrés, nous avons pu enregistrer 8. Ce résultat s'explique par le fait qu'il n'a pas été possible d'être présent sur l'ensemble du territoire national à cause principalement aux restrictions liées aux mesures de lutte contre la pandémie de la COVID19.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : METTRE EN ŒUVRE ET PROMOUVOIR LES SYSTEMES D'ELABORATION DES NORMES, D'EVALUATION DE LA CONFORMITE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir publié 50 normes sur l'ensemble des secteurs (BTP, Bois, Électrotechnique, Environnement, Cosmétiques) ;
- Résultat annuel N°2 : avoir mis en œuvre 10 Comités Techniques ;
- Résultat annuel N°3 : avoir contrôlé 5000 balances.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Le résultat annuel attendu (50 normes) a été largement dépassé. 463 normes dans les secteurs Agroalimentaire, BTP, Bois, Électrotechnique, Environnement, Santé, Cosmétique, Développement Durable avaient été publiées ;
- Résultat annuel N°2 : Les 10 Comités Techniques ont été totalement mis en œuvre (Développement Durable, Santé, Cosmétique, BTP, Agroalimentaire, Électrotechnique, Bois, Environnement, Gaz Pétrole et produits lubrifiants)
- Résultat annuel N°3 : Le contrôle des 5000 balances a été largement dépassé, soit 7662 balances contrôlées pour un écart de 2662.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de normes publiées	Nombre	168	40	50	463	+413	50	50 (2023)
Nombre de Comités Techniques mis en œuvre	Nombre	0	0	10	10	0	10	12 (2023)
Nombre de balances commerciales contrôlées	Nombre	4500	5000	5000	7662	+2662	6000	6120 (2023)

Source des données : Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR) (opérateur)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : Sur les 50 normes prévues, 463 normes, ont été publiées dans les secteurs Développement Durable, Santé, Cosmétique, BTP, Agroalimentaire, Électrotechnique, Bois, Environnement, Gaz Pétrole et produits lubrifiants, Formation, Administration et Éducation.

Ce résultat positif est consécutif à la forte demande et à la couverture normative des secteurs prioritaires du Plan d'Accélération et de la Transformation (PAT). Enfin, nous précisons que ces normes sont conformes à celles de l'ISO, instance internationale habilitée à fournir les normes de référence qui sont indispensables pour la production et la publication des normes.

Résultat annuel N°2 : Les 10 Comités Techniques (CT) prévus (Développement Durable, Santé, Cosmétique, BTP, Agroalimentaire, Électrotechnique, Bois, Environnement, Gaz Pétrole et produits lubrifiants, Formation, Administration et Éducation) ont été mis en place par l'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR).

Ce résultat s'explique par l'implication des Administrations (Publiques et Privées) en raison des nombreuses exigences normatives dans les divers domaines.

Résultat annuel N°3 : Sur les 5000 balances commerciales prévues, 7662 ont été contrôlées.

Ce résultat positif s'explique par une meilleure organisation de ladite campagne, le redéploiement stratégique des différentes équipes, l'appropriation de nos missions par les Opérateurs économiques et l'accompagnement des Syndicats de commerçants.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : REGLEMENTER ET PROMOUVOIR LA PROPRIETE INDUSTRIELLE, L'INVENTION ET L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir mis en place un Centre d'Appui à la Technologie et l'Innovation (CATI) ;
- Résultat annuel N°2 : Avoir mis en place un Fonds d'Aide à la Créativité, l'Invention et l'Innovation Technologique (FACIIT) ;
- Résultat annuel N°3 : Avoir mis en place une unité de lutte contre la contrefaçon et la concurrence déloyale (ULCC) ;
- Résultat annuel N°4 : Avoir réalisé 2 séminaires et 2 journées portes ouvertes ;
- Résultat annuel N°5 : Avoir recensé des produits du terroir à forte valeur ajoutée éligibles en Indication Géographique dans les provinces de l'Estuaire et du Haut-Ogooué.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Le CATI a été réalisé à 95 % ;
- Résultat annuel N°2 : Le FACIIT a été réalisé au-delà de la cible (+15) ;
- Résultat annuel N°3 : La mise en place de l'ULCC a été réalisée partiellement, à hauteur de 50 % ;
- Résultat annuel N°4 : Les 2 séminaires et une journée portes ouvertes ont été réalisés ;
- Résultat annuel N°5 : Les 15 produits du terroir ont été recensés.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de réalisation du CATI	%	N/A	50	95	95	0	100	
Taux de réalisation du FACIIT	%	N/A	50	75	90	+15	100	
Taux de mise en place d'ULCC	%	N/A	0	50	10	-40	100	
Nombre de séminaires réalisés	Nombre	N/A	4	2	2	0	2	
Nombre de Journées portes ouvertes organisées	Nombre	N/A	1	2	1	-1	2	
Nombre de produits du terroir recensés	Nombre	N/A	15	15	15	0	10	

Source des données : Office Gabonais de la Propriété Industrielle (OGAPI)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Indicateur 1 : Les 95% de réalisation prévus ont été effectués notamment par :

- La phase institutionnelle (demande d'adhésion, plan d'action et désignation du coordonnateur national) ;
- La signature de l'accord sur les niveaux de service (protocole d'accord entre l'OMPI et les Etats Membres).

Indicateur 2 : Les 90% représentent les actions de « mise en place de la commission du FACIIT », « rédaction des documents de travail » et « transmission du projet de décret portant création, organisation et fonctionnement du FACIIT » conformément au plan d'action 2021. Ce résultat a été possible grâce, entre autres, à l'appui technique du Cabinet du Ministre.

Indicateur 3 : Sur les cinquante (50) % de taux de mise en place prévus seulement 15% ont été réalisés. Ce faible résultat se traduit par une réorientation stratégique des politiques de l'Office. Cet objectif sera reconduit en 2022.

Indicateur 4 : Les deux (2) séminaires portant respectivement sur l'importance de la protection et de la propriété industrielle et la protection de la marque initialement prévus à l'endroit des industriels et opérateurs économiques ont été réalisés. Cet objectif a été atteint.

Indicateur 5 : Sur les deux (2) journées portes ouvertes initialement prévues, une (1) seule a pu être réalisée, ceci à cause du manque de programmation. Le Concours National de l'Invention et l'Innovation Technologique (CNIIT) 2021 était combiné à la seule journée porte ouverte. La journée qui n'a pas été organisée est due aux mesures restrictives de lutte contre la COVID 19. En outre, la journée portes ouvertes organisée avait pour thème la propriété industrielle : levier de l'économie immatérielle. Elle ciblait les industriels, les opérateurs économiques et les autres acteurs de la Propriété Industrielle.

Indicateur 6 : Sur les quinze (15) produits ciblés, quinze (15) ont été identifiés. Cette cible a pu être réalisée grâce à la contribution des administrations concernées (Le Ministère de l'Agriculture, le Ministère des Eaux et Forêts, l'Agence Nationale des Parcs Nationaux, etc.)

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Écart (b-a)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Écart (c-d)
16.612.1: Développement de la Compétitivité	303 305 630	130 207 459	- 173 098 171	303 305 630	130 207 459	- 173 098 171
Titre 2. Dépenses de personnel	67 187 826	-	- 67 187 826	67 187 826	-	- 67 187 826
Titre 3. Dépenses de biens et services	141 250 000	101 148 592	- 40 101 408	141 250 000	101 148 592	- 40 101 408
Titre 4. Dépenses de transfert	94 867 804	29 058 867	- 65 808 937	94 867 804	29 058 867	- 65 808 937
16.612.2: Coopération et Transfert de Technologie	2 375 367 829	96 294 376	-2 279 073 453	2 375 367 829	96 294 376	-2 279 073 453
Titre 2. Dépenses de personnel	2 257 306 798	-	-2 257 306 798	2 257 306 798	-	-2 257 306 798
Titre 3. Dépenses de biens et services	58 750 000	45 880 000	- 12 870 000	58 750 000	45 880 000	- 12 870 000
Titre 4. Dépenses de transfert	59 311 031	50 414 376	- 8 896 655	59 311 031	50 414 376	- 8 896 655
Total pour le programme 16.612: Régulation et Stratégie Industrielles	2 678 673 459	226 501 835	-2 452 171 624	2 678 673 459	226 501 835	-2 452 171 624
Titre 2. Dépenses de personnel	2 324 494 624	-	-2 324 494 624	2 324 494 624	-	-2 324 494 624
Titre 3. Dépenses de biens et services	200 000 000	147 028 592	- 52 971 408	200 000 000	147 028 592	- 52 971 408
Titre 4. Dépenses de transfert	154 178 835	79 473 243	- 74 705 592	154 178 835	79 473 243	- 74 705 592

Explication des principaux écarts :

Pour le programme Régulation et Stratégie Industrielles, la **LFR 2021** a consacré une dotation de **2 678 673 459 FCFA** incluant un ADP d'un montant de **70 000 000 FCFA**. Après déduction de la réserve obligatoire, **226 501 835 FCFA** ont été exécutés, soit un taux d'exécution de **8,46 %**.

L'écart constaté entre les AE et CP résulte d'une part, de l'exécution partielle des crédits consacrés aux dépenses de personnel, des biens et services ainsi que des transferts. D'autre part, de la non-exécution du montant de la réserve de précaution.

Les dépenses relatives au **titre 2**, d'un montant de **2 324 494 624 FCFA**, sont en gestion centralisée au niveau de la DGBFIP par le biais de la Direction de la Solde.

Constitué essentiellement des Biens et Services, le **titre 3** du Programme, a bénéficié d'une dotation globale d'un montant de **200 000 000 FCFA** incluant un ADP d'un montant de **70 000 000 FCFA** dans la **LFR 2021**. Ses consommations s'élèvent à **147 028 592 FCFA**, pour un taux d'exécution de **73,51 %**.

Concernant le **titre 4**, relatif aux transferts et aux subventions, la **LFR 2021** a consacré à cette nature une dotation globale de **154 178 835 FCFA**, qui s'est exécutée à hauteur de **79 473 243 FCFA**, soit un taux de **51,55 %**. Ce pourcentage résulte entre autres, du paiement partiel des cotisations internationales et de la non prise en compte de la réserve obligatoire (**15 %**).

ECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Le programme n'a enregistré aucun mouvement de crédit.

Virements

Le programme n'a enregistré aucun virement de crédit.

Transferts

Le programme n'a enregistré aucun transfert de crédit

Annulations

Le programme n'a enregistré aucune annulation de crédit

Reports

Le programme n'a enregistré aucun report de crédit.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0		0	0	0
Agents de catégorie A	52	39	39	1	7	6	45
Permanents	52	39	39	1	7	6	45
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	44	39	39	1	1	0	39
Permanents	44	39	39	1	1	0	39
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	19	11	11	1	0	-1	10
Permanents	19	11	11	1	0	-1	10
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	115	89	89	3	8	5	94
Main d'œuvre non permanente	28	25	25	1	0	-1	24
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	143	114	114	4	8	4	118

Explication des évolutions :

Au regard de ce tableau, nous pouvons constater que les effectifs de l'État ont connu une baisse de façon globale, entre 2019 et 2021. Ces effectifs sont passés de 143 à **118**, soit une diminution de **20,28 %** (-25). Toutefois, entre 2020 et 2021, il y a eu une légère augmentation (3,39 %) de ces emplois, passant de 114 à 118. Ces fluctuations sont essentiellement dues à :

- un (1) décès ;
- trois (3) agents admis à la retraite ;
- huit (8) nominations en provenance d'autres administrations.

Opérateurs : AGANOR et OGAPI

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Effectifs au 31.12.2021	Ecart entre fin 2018 et fin 2021
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	28	27	27	-1
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	35	50	84	+49
Total pour l'opérateur AGANOR	63	77	111	+48
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	38	37	32	-6
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	4	4	4	0
Total pour l'opérateur OGAPI	42	41	36	-6
Total pour le programme	105	118	147	+42

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs État et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Pour l'Opérateur AGANOR, ses effectifs ont augmenté de **76.19 %** entre 2019 et 2021, passant de 63 à **111** employés (+48). Ceci se justifie, entre autres, par l'ouverture des délégations provinciale (Ogooué-Maritime) et régionale (Haut-Ogooué et Ogooué Lolo), qui a nécessité le recrutement de personnel supplémentaire.

Pour ce qui concerne l'OGAPI, l'écart négatif des effectifs, de (-6), entre 2019 et 2021, se justifie par :

- La promotion de deux (2) cadres à d'autres administrations ;
- Le départ à la retraite d'un agent ;
- Un rapprochement d'époux ;
- Le retour au Secrétariat Général du Ministère en charge de l'Industrie de deux (2) agents.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Écarts	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	2 324 494 624	2 324 494 624	-	-	2 324 494 624	2 324 494 624
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	-	-	0	0
Total des crédits de titre 2	2 324 494 624	2 324 494 624	-	-	2 324 494 624	2 324 494 624

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Le tableau ci-dessus retrace les dépenses de personnels. Ces dépenses ne concernent que les emplois de l'Administration (Direction Générale de l'Industrie et de la Compétitivité) dont la gestion demeure centralisée au niveau de la DGBFIP par le biais de la Direction de la Solde.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Écarts	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Développement de la Compétitivité	141 250 000	141 250 000	101 148 592	101 148 592	-40 101 408	-40 101 408
Contrôle des activités industrielles	25 400 000	25 400 000	10 499 999	10 499 999	-14 900 001	-14 900 001
Mise à jour de la Stratégie Nationale d'Industrialisation	12 350 000	12 350 000	9 800 000	9 800 000	-2 550 000	-2 550 000
Promotion des investissements dans le secteur industriel	15 700 000	15 700 000	9 500 000	9 500 000	-6 200 000	-6 200 000
Mise à niveau des entreprises industrielles	15 300 000	15 300 000	7 000 000	7 000 000	-8 300 000	-8 300 000
Communication sur le Fichier industriel du Gabon	10 000 000	10 000 000	1 500 000	1 500 000	-8 500 000	-8 500 000
Entretien de Split par GSF	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	-	-
GUIMEX Consulting	9 600 000	9 600 000	9 600 000	9 600 000	-	-
Enquêtes de terrain pour alimenter le Fichier Industriel du Gabon (FIG)	25 000 000	25 000 000	12 000 000	12 000 000	-13 000 000	-13 000 000
Sensibilisation et promotion, sur l'ensemble du territoire national, de la loi n° 022/2016 relative aux activités industrielles en République Gabonaise	12 000 000	12 000 000	13 800 000	13 800 000	1 800 000	1 800 000
Règlement SPG pour le contrôle des Agréments Techniques Industriels (A.T.I.)	16 000 000	16 000 000	15 000 000	15 000 000	-1 000 000	-1 000 000
Convention annuelle SPIN-OGAPI	399 960	399 960	399 960	399 960	-	-
Conception Logo et Charte graphique de l'OGAPI par DC Virtuel	778 300	778 300	778 300	778 300	-	-
Mise en œuvre du Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation	10 500 000	10 500 000	4 449 593	4 449 593	-6 050 407	-6 050 407
Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Propriété Industrielle	7 000 000	7 000 000	3 499 000	3 499 000	-3 501 000	-3 501 000
Organisation de la Journée Porte Ouvertes	1 321 740	1 321 740	1 321 740	1 321 740	-	-
ACTION 2 : Coopération et Transfert de Technologie	58 750 000	58 750 000	45 880 000	45 880 000	-12 870 000	-12 870 000
Recensement national des unités industrielles	23 000 000	23 000 000	13 300 000	13 300 000	-9 700 000	-9 700 000
Études et conseils aux entreprises industrielles	7 750 000	7 750 000	4 580 000	4 580 000	-3 170 000	-3 170 000
Conception et production des imprimés Agréments Techniques Industriels (ATI)	8 000 000	8 000 000	2 225 000	2 225 000	-5 775 000	-5 775 000
Contrôle des ATI sur l'ensemble du territoire national	20 000 000	20 000 000	25 775 000	25 775 000	5 775 000	5 775 000
Total des crédits de titre 3	200 000 000	200 000 000	147 028 592	147 028 592	-52 971 408	-52 971 408

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

Le tableau ci-dessus retrace les activités permanentes et les opérations individualisées du programme qui s'articulent autour de deux actions à savoir : Développement de la compétitivité et Coopération et transfert de technologie se chiffrant respectivement à **101 148 592 FCFA** et **45 880 000 FCFA** de crédits consommés.

La première action, Développement de la Compétitivité, a financé les activités suivantes :

• Contrôle des activités industrielles	10 499 999 FCFA
• Mise à jour de la Stratégie Nationale d'Industrialisation	9 800 000 FCFA
• Promotion des investissements dans le secteur industriel	9 500 000 FCFA
• Mise à niveau des entreprises industrielles	7 000 000 FCFA
• Communication sur le Fichier industriel du Gabon	1 500 000 FCFA
• Entretien de Split par GSF	2 000 000 FCFA
• GUIMEX Consulting	9 600 000 FCFA
• Enquêtes de terrain pour alimenter le Fichier Industriel du Gabon (FIG)	12 000 000 FCFA
• Sensibilisation et promotion, sur l'ensemble du territoire national de la loi n°022/2016 relative aux activités industrielles en République Gabonaise	13 800 000 FCFA
• Règlement SPG pour le contrôle des Agréments Techniques Industriels (ATI)	15 000 000 FCFA
• Convention annuelle SPIN-OGAPI	399 960 FCFA
• Conception Logo et Charte graphique de l'OGAPI par DC Virtuel	778 300 FCFA
• Mise en œuvre du Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation	4 449 593 FCFA
• Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Propriété Industrielle	3 499 000 FCFA
• Organisation de la Journée Porte Ouvertes	1 321 740 FCFA

La deuxième action, Coopération et Transfert de Technologie, a été composée des activités suivantes :

• Recensement national des unités industrielles	13 300 000 FCFA
• Études et conseils aux entreprises industrielles de	4 580 000 FCFA
• Conception et production des imprimés Agréments Techniques Industriels (ATI)	2 225 000 FCFA
• Contrôle des ATI sur l'ensemble du territoire national	25 775 000 FCFA

L'ensemble des activités de ces deux actions concourent à la réalisation des Objectifs Stratégiques numéros 1 et 3 du Programme Régulation et Stratégie Industrielles, relatifs respectivement à la Mise à disposition d'un Outil d'Information et d'Aide à la Décision du secteur industriel avec l'appui de l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel) et Réglementer et Promouvoir la Propriété Industrielle, l'Invention et l'Innovation Technologique.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Développement de la Compétitivité	94 867 804	94 867 804	29 058 867	29 058 867	- 65 808 937	- 65 808 937
Cotisations internationales	60 680 900	60 680 900	-	-	- 60 680 900	- 60 680 900
Subvention de l'AGANOR	34 186 904	34 186 904	29 058 867	29 058 867	- 5 128 037	- 5 128 037
ACTION 2 : Coopération et Transfert de Technologie	59 311 031	59 311 031	50 414 376	50 414 376	- 8 896 655	- 8 896 655
Subvention de l'AGANOR	59 311 031	59 311 031	50 414 376	50 414 376	- 8 896 655	- 8 896 655
Total des crédits de titre 4	154 178 835	154 178 835	79 473 243	79 473 243	- 74 705 592	- 74 705 592

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Le tableau ci-dessus récapitule les dépenses relatives aux transferts, d'un montant de **154 178 835 FCFA**, exécutées à hauteur de **79 473 243 FCFA**, constituées uniquement de la subvention allouée à l'opérateur rattaché au programme, Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR).

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR AGENCE GABONAISE DE NORMALISATION (AGANOR)

Présentation de l'opérateur

L'opérateur Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR) est un établissement public à caractère administratif disposant d'une autonomie financière.

L'opérateur Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR) assure une mission de service public. À ce titre, elle est notamment chargée de :

- D'élaborer et de faire homologuer les normes ;
- De codifier et d'éditer les normes gabonaises et tout autre document à caractères normatif
- De promouvoir les normes et la démarche qualité auprès des administrations publiques, paras publics et des organisations du secteur privé ;
- D'assurer la fiabilité du système national de normalisation et de démarche qualité ;
- De délivrer des certificats de conformité aux normes ;
- D'informer, de former, d'assister et de conseiller en matière de normalisation et de démarche qualité ;
- De suivre la coopération avec les organismes internationaux, les comités spécialisés dans les domaines de la qualité des produits et services, ainsi que celui du respect des normes ;
- De gérer la marque nationale de conformité aux normes ;
- Mettre en œuvre le système national de métrologie ;
- De contrôler la qualité des produits, service et équipement industriel ;
- Arbitrer tout conflit relatif à la métrologie ;
- De vulgariser et de promouvoir l'usage des unités de mesure du système international ;
- D'assurer l'étalonnage des masses et des instruments de mesure ;
- De contribuer à la promotion de la traçabilité des produits locaux ;
- De signer des conventions de coopération ou des accords de reconnaissance mutuelle en matière de normalisation

Travail avec l'opérateur

Un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été signé entre l'Opérateur et le Responsable du Programme représentant l'État.

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'État au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	0	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	79 473 244	79 473 244
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'État	79 473 244	79 473 244

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'État :

La subvention allouée à l'opérateur prévue dans la Loi de Finances était de **79 473 244 CFA**. Cette subvention a été exécutée à hauteur de **79 473 244 FCFA**.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Animer les Comités Techniques (CT) existants pour disposer de normes Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Mettre en place et promouvoir les systèmes d'élaboration des normes, de contrôle qualité et des instruments de mesures				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de CT mis en activité par rapport à ceux créés.	4/10	9	10	+1
Indicateur 2 : Nombre de CT à créer	10	10	3	-7
Indicateur 3 : Nombre de Normes publiées.	50	50	463	+413

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Objectif 1 : Animer les Comités Techniques (CT) existants pour disposer de normes

Indicateur 1 : Nombre de CT mis en activité par rapport à ceux créés :

L'écart positif (+1) s'explique par la création d'un nouveau CT (CT n°14 intitulé Pétrole, Gaz et Produits lubrifiants)

Indicateur 2 : Nombre de CT à créer :

L'écart négatif (-7) du nombre de CT à créer, s'explique principalement par les effets de la pandémie de la COVID-19. Cette situation a fortement annihilé la dynamique amorcée des Comités Techniques (CT)

Indicateur 3 : Nombre de Normes publiées :

L'écart positif exponentiel (+413) s'explique par la méthode utilisée (entérinement/homologation) pour produire ces normes. Celle-ci simplifie énormément le processus de publication des Normes.

Objectif O/P1.2 : Vulgariser les Normes d'application obligatoire Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Mettre en place et promouvoir les systèmes d'élaboration des normes, de contrôle qualité et des instruments de mesures				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Écart
Indicateur 1 : Nombre de secteurs à couvrir	3	12	4	-8
Indicateur 2 :	2	2	2	0
Indicateur 3 : Nombre de participants par atelier	200	30	71	+41

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Objectif 2 : Vulgariser les Normes d'application obligatoire

Indicateur 1 : Nombre de secteurs à couvrir :

L'écart négatif (-8) s'explique par l'absence de sollicitation et d'implication de certaines Administrations et Organisations privées malgré leurs besoins immenses et pressants.

Indicateur 2 : Nombre d'ateliers de sensibilisation :

La cible a été atteinte.

Indicateur 3 : Nombre de participants par atelier :

Cet écart positif (+41) s'explique par l'importance des thématiques abordées (Norme 13500, portant Étiquetage des denrées alimentaires).

Objectif O/P3. : Vulgariser les enjeux liés au Programme Gabonais d'Évaluation de la conformité (PROGEC) Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Mettre en place et promouvoir les systèmes d'élaboration des normes, de contrôle qualité et des instruments de mesures				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Écart
Indicateur : Nombre d'opérateurs économiques sensibilisés	500	400	528	+128

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Objectif 3 : Vulgariser les enjeux liés au Programme Gabonais d'Évaluation de la Conformité (PROGEC)

Indicateur : Nombre d'opérateurs économiques sensibilisés :

Ce résultat positif (+141) a été atteint en multipliant et en diversifiant les canaux de sensibilisations (mails, émissions Radio et campagnes).

Objectif O/P4. : Contrôler les balances commerciales Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Mettre en place et promouvoir les systèmes d'élaboration des normes, de contrôle qualité et des instruments de mesures				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Écart<
Indicateur 1 : Nombre de balances contrôlées	5425	6 000	7662	+1662
Indicateur 2 : Nombre d'équipes déployées sur l'ensemble du territoire	4	5	4	-1
Indicateur 3 : Nombres de balances conformes	6405	6405	7538	+1133

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Objectif 4 : Vulgariser les enjeux liés au Programme Gabonais d'Évaluation de la Conformité (PROGEC)

Indicateur 1 : Nombre de balances contrôlées :

Ce résultat positif (+1662) s'explique par le contrôle continu de balances sur la quasi-totalité du territoire national (8/9).

Indicateur 2 : Nombre d'équipes déployées sur l'ensemble du territoire :

Ce résultat se justifie par la couverture desdites activités désormais animées par les délégations provinciales et régionales devenues opérationnelles.

Indicateur 3 : Nombres de balances conformes : Ce résultat s'explique par :

- L'extension du périmètre de contrôle ;
- Une meilleure organisation des équipes ;
- L'amélioration des procédures et des outils de travail (étalons de référence, étiquettes de traçabilité, etc.)

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Action / Projet 1				
Action / Projet 2				
Action / Projet				
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique				

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris

Objectif E/P1.1 :				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Écart
Indicateur 1 :				
Indicateur				

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

OPÉRATEUR OFFICE GABONAIS DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (OGAPI)

Présentation de l'opérateur

L'Office Gabonais de la Propriété Industrielle (OGAPI) est un établissement public à caractère administratif disposant d'une autonomie financière.

L'OGAPI assure les missions de service public :

- Suivre et traiter, au plan national et international, toute question relative à la propriété industrielle ;
- Assurer et promouvoir la protection et l'utilisation de la propriété industrielle sur l'ensemble du territoire national ;
- Lutter contre les atteintes aux droits de la propriété industrielle ;
- Proposer les actes de ratification ou de dénonciation des engagements internationaux relatifs à la propriété industrielle et de veiller à leur application ;
- Assister les opérateurs économiques dans l'élaboration des documents d'obtention des titres de propriété industrielle, de cession ou de concession de licences ;
- Organiser, coordonner et diriger au plan national, les actions de sensibilisation et d'information en matière de propriété industrielle ;
- Assurer la transmission des demandes nationales des titres de propriété industrielle à l'Organisation Africaine de Propriété Industrielle.

Travail avec l'opérateur

L'opérateur OGAPI est rattaché au programme Régulation et Stratégie Industrielles. Pour un meilleur suivi des objectifs assignés au programme, un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été signé entre l'opérateur et l'organe central d'administration du programme représentant l'État.

En 2021 une réunion de suivi-évaluation a pu se tenir.

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'État au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	0	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	40 000 000	10 448 593
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'État	40 000 000	10 448 593

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'État :

La subvention allouée à l'opérateur prévue dans la Loi de finances était de **40 000 000 FCFA**. Elle a été répartie de manière égale dans les titres 3 (biens et services) et 4 (transfert de crédit) de ladite loi. La consommation de crédits de l'année 2021 s'est exécutée de la manière suivante : **10 448 593 FCFA** destinés au titre 3 ont été engagés, ordonnancés et payés, ce qui représente un taux d'exécution de **26 %**. Les 9.551.407 F.CFA restants n'ont pu être engagés du fait du retard accusé dans l'élaboration des dossiers d'engagement des factures.

En ce qui concerne les crédits contenus dans le titre 4 (20 000 000 FCFA), l'OGAPI n'a pu utiliser aucun crédit de cette ligne budgétaire. Cela se justifie par la demande de fongibilité de crédit qui n'a pas abouti du fait d'une procédure assez longue.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Mettre en place un Centre d'Appui à la Technologie et l'Innovation (CATI) Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Mettre en œuvre un écosystème de l'innovation technologique et promouvoir la Propriété Industrielle				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Écart
Indicateur : Taux de réalisation CATI %	0	50	50	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Objectif 1 : Mettre en place un Centre d'Appui à la Technologie et l'Innovation (CATI)

Indicateur : Taux de réalisation du CATI : Les 50 % de réalisation prévus ont été effectués notamment par :

- La phase institutionnelle (demande d'adhésion, plan d'action et désignation du coordonnateur national) ;
- La signature de l'accord sur les niveaux de service (protocole d'accord entre l'OMPI et les États Membres).

Objectif O/P1.2 : Mettre en place un Fonds d'Aide à la Créativité, l'Invention et l'Innovation Technologique (FACIIT) Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Mettre en œuvre un écosystème de l'innovation technologique et promouvoir la Propriété Industrielle				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Écart
Indicateur : Taux de réalisation du FACIIT	0	100	35	-65

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Objectif 2 : Mettre en place un Fonds d'Aide à la Créativité, l'Invention et l'Innovation Technologique (FACIIT)

Indicateur : Taux de réalisation du FACIIT :

Sur les Cent (100) % de taux de réalisation prévus 35% ont été réalisés. Ces 35% représentent les actions de « mise en place de la commission du FACIIT », « rédaction des documents de travail » et « transmission du projet

de décret portant création, organisation et fonctionnement du FACIIT » conformément au plan d'action 2021.

Objectif O/P1.3 : Mettre en place et protéger le label « made in Gabon » à l'international Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Mettre en œuvre un écosystème de l'innovation technologique et promouvoir la Propriété Industrielle				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Écart
Indicateur : Taux de mise en place du made in	0	100	20	-80

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Objectif 3 : Mettre en place et protéger le label « made in Gabon » à l'international

Indicateur 1 : Taux de mise en place du made in : les (20) % de travaux réalisés correspondent à :

- identification des administrations concernées ;
- transmission des correspondances ;
- rédaction du projet de texte en 2021.

Objectif O/P1.4 : Organisation du Concours National de l'Invention et de l'Innovation Technologique (CNIIT) Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Mettre en œuvre un écosystème de l'innovation technologique et promouvoir la Propriété Industrielle				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Écart
Indicateur : Taux de réalisation	0	100	100	0
Indicateur : Nombre de participants retenus	0	20	59	+39

Objectif 4 : Organisation du Concours National de l'Invention et de l'Innovation Technologique (CNIIT)

Indicateur 1 : Taux de réalisation : L'objectif a été atteint.

Indicateur 2 : Nombre de participants retenus :

Sur les 20 participants prévus, 59 ont finalement participé au concours. Ce résultat s'explique par la multiplicité des spots de sensibilisation.

Objectif O/P1.5 : Mise en place de l'unité de lutte contre la contrefaçon et la concurrence déloyale (ULCC) Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Mettre en œuvre un écosystème de l'innovation technologique et promouvoir la Propriété Industrielle				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Écart
Indicateur : Taux de réalisation ULCC	0	25	25	0

Objectif 5 : Mise en place de l'unité de lutte contre la contrefaçon et la concurrence déloyale (ULCC)

Indicateur 1 : Taux de réalisation : L'objectif a été atteint.

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Action / Projet 1				
Action / Projet 2				
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique				

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris

Objectif E/P1.1 :				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 :				
Indicateur				

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

PROGRAMME GESTION ET CONTROLE DES ACTIVITES MINIERES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « **Gestion et Contrôle des Activités Minières** » est conduit par le Directeur Général des Mines et de la Géologie, Monsieur **Robert Didier REVANDINE**

Ce programme assure l'exécution de la politique du Gouvernement en matière de recherche géologique et minière d'une part, et en matière de gestion de la propriété et de l'exploitation des mines et carrières d'autre part. Le périmètre du programme porte sur :

- L'élaboration de la maquette de la carte géologique du degré carré de Libreville-Owendo ;
- L'inventaire minier ;
- Le contrôle et l'audit des activités des titulaires des titres des mines et des carrières ;
- La gestion et l'alimentation des bases de données géologiques et minières du pays ;
- L'accès de la base de données aux opérateurs du secteur des mines et carrières ;
- La mise en valeur des ressources minérales.

Sont exclus de ce périmètre :

- L'évaluation des impacts environnementaux des activités minières ;
- La mise en place d'une politique d'après-mine ;
- Le programme de forage ;
- L'étude de faisabilité pour l'évaluation du gisement.

PRESENTATION DES ACTIONS

Les deux actions qui structurent ce programme sont :

1. Promotion de la Recherche Minière ;
2. Contrôle de la production et de la commercialisation.

ACTION N° 1 : Promotion de la Recherche Minière

Cette action est portée par la Direction de la Géologie et de la Recherche Minière (DGRM) et concerne l'ensemble des activités se rapportant à la promotion de la recherche géologique et minière.

ACTION N° 2 : Contrôle de la production et de la commercialisation

Cette action est portée par les Directions en charge de l'Exploitation, la production et la commercialisation minière, notamment :

- Direction des Risques Miniers ;
- Direction des Mines ;
- Direction des Carrières et de l'Artisanat Minier ;
- Direction du Cadastre Minier.

Elle concerne l'ensemble des activités se rapportant à la promotion de l'exploitation et à la valorisation des ressources minérales

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Dans un contexte de diversification de l'économie gabonaise, longtemps tributaire des secteurs pétrolier et forestier, le Gouvernement gabonais ambitionne d'augmenter la contribution du secteur minier de 4 à 40 % dans le PIB à l'horizon 2025.

Pour atteindre cet objectif, l'Etat a entrepris un certain nombre de réformes administratives, notamment la restructuration du secteur minier matérialisée, entre autres, par la révision du Code Minier et la fusion des deux Directions Générales : amont, la Direction Générale de la Géologie (DGG) et aval la Direction Générale de l'Exploitation Minière (DGEM) en une seule Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG).

Cette fusion vise notamment à :

- optimiser l'action des services administratifs ;
- renforcer le rôle de l'Administration dans le secteur minier ;
- asseoir la régulation et le contrôle des activités afin qu'ils soient professionnels et équitables ;
- optimiser les recettes minières.

En matière de recherche géologique et minière, le couvert végétal, le profil pédologique, la pluviosité, l'insuffisance des infrastructures, etc. rendent l'exploration difficile et constituent un frein à l'identification et à la mise en valeur des substances minérales du pays. Ce qui a pour conséquence une faible contribution du secteur minier dans le PIB, quoique celui-ci présente un fort potentiel au regard du nombre d'indices et des gisements connus à valoriser aux fins d'apporter des revenus additionnels pour l'économie gabonaise.

Stratégie :

Conformément au Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) dans son plan sectoriel Mines, qui vise à optimiser les recettes et à développer le potentiel minier, la stratégie adoptée consiste à :

- disposer, à l'horizon 2025, d'un cadre institutionnel attrayant pour les investissements privés, notamment à travers une régulation forte et crédible garantissant la défense des intérêts du pays ;
- faire du secteur minier, un vecteur clé pour la création des richesses, la promotion d'un tissu industriel, la relève de l'après-pétrole, la gabonisation des postes en utilisant en grande partie les ressources humaines gabonaises qualifiées.

Les actions « **Promotion de la Recherche Minière** », « **Contrôle de la Production et de la Commercialisation** », portent essentiellement sur :

- la promotion de la recherche et de l'exploitation des ressources minérales ;
- l'encadrement, le suivi et le contrôle de toutes les activités minières ;
- la collecte, la centralisation et la mise à disposition des informations géologiques et minières ;
- l'expertise, le conseil, le contrôle, l'audit, la coordination, le suivi et l'évaluation des activités des opérateurs exerçant dans la recherche et l'exploitation minières ;
- etc.

D'autres administrations et partenaires participent également à sa mise en œuvre, notamment : Le Ministère en charge de l'Environnement qui apporte son expertise dans la validation des études d'impact environnemental relative aux projets miniers.

Les partenaires au développement sont également impliqués dans l'appui institutionnel (l'élaboration de la législation minière, le renforcement des capacités) et le soutien technique et financier aux activités de recherche et d'exploitation minières.

ENJEUX

Au regard de la stratégie présentée ci-avant, le programme est confronté à quatre (4) enjeux principaux :

- Mise à disposition des acteurs, de l'infrastructure géologique et minière de base ;
- Promotion et valorisation de l'activité minière ;
- Optimisation des recettes minières ;
- Renforcement des capacités.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N° 1 : Améliorer le suivi et contrôle des activités des opérateurs miniers en phase de recherche et d'exploitation d'ici 2023.

- **Résultat annuel attendu 1 :** Arriver à contrôler au moins vingt (20) sociétés en phase d'exploitation.
- **Résultat annuel attendu 2 :** Avoir à contrôler au moins une dizaine (10) de sociétés en phase de recherche.
- **Résultat annuel attendu 3 :** Avoir régularisé 100% des sociétés non conformes à la législation.

OBJECTIF N° 2 : Améliorer la gouvernance du secteur minier.

- **Résultat annuel attendu 1:** Avoir réalisé à 50% la rédaction des textes d'applications du Code minier ;
- **Résultat annuel attendu 2:** Parvenir à implémenter de 30% du système de gestion informatisé des droits miniers ;

OBJECTIF N° 3 : Evaluer le potentiel des gisements connus d'ici 2023.

- **Résultat annuel attendu 1 :** Recherche de deux partenariats pour le développement des gisements de Maboumine, Belinga et Dourékiki.
- **Résultat annuel attendu 2 :** avoir délivré au moins cinq (5) certificats d'origine par le Centre Permanent du Processus de Kimberley (CPPK) au Gabon.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Améliorer le suivi et contrôle des activités des opérateurs miniers en phase de recherche et d'exploitation d'ici 2023.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel 1** : Arriver à contrôler au moins vingt (20) sociétés en phase d'exploitation.
- **Résultat annuel 2** : Avoir à contrôler au moins une dizaine (10) de sociétés en phase de recherche.
- **Résultat annuel 3** : Avoir régularisé 100% des sociétés non conformes à la législation.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : Seize (16) sociétés en phase d'exploitation sur vingt (20) ont été contrôlées ;
- **Résultat annuel N°2** : huit (8) sociétés en phase de recherche ont été contrôlées ;
- **Résultat annuel N°3** : 66% des sociétés non conformes ont été régularisés.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 prévisions PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de sociétés contrôlées en phase de recherche	Nombre	N/A	N/A	10	8	-2	10	
Nombre de sociétés contrôlés en phase d'exploitation	%	N/A	N/A	20	16	-4	20	
Le pourcentage des sociétés régularisées conformément à la législation	%	N/A	N/A	100	66	-33	100	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : Seize (16) sociétés en phase d'exploitation sur vingt (20) ont été contrôlées

Sur les 20 sociétés en phase d'exploitation initialement prévues contrôler, seize (16) ont fait l'objet de visite des sites, de reconnaissance géologique et minière, d'identification des lieux de stockage et de commercialisation des matériaux de carrières, de contrôle et vérification de l'effectivité des travaux réalisés et le suivi des aspects environnementaux. La non-atteinte des résultats s'explique par la mise à disposition partielle des ressources

Résultat annuel N°2 : huit (8) sociétés en phase de recherche sur dix (10) ont été contrôlées

Sur les 10 sociétés en phase de recherche initialement prévues contrôler, huit (8) ont fait l'objet de visite des sites, de reconnaissance géologique et minière, de contrôle et de vérification de l'effectivité des travaux réalisés et le suivi des aspects environnementaux. La non-atteinte des résultats s'explique par la mise à disposition partielle des ressources

Résultat annuel N°3 : 66 des sociétés non conformes ont été régularisés.

Au cours des réunions avec les autorités locales lors de nos différentes missions, ils ont déploré notre présence irrégulière dans l'encadrement des activités liées à la géologie, les mines et les carrières. D'autre part, la mise à disposition tardive des crédits a entraîné la modification du chronogramme des missions de contrôle. La conséquence a été d'effectuer les missions en saisons basses marquées par l'absence de plusieurs acteurs. La non-atteinte des résultats s'explique par la mise à disposition partielle des ressources

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Améliorer la gouvernance du secteur minier

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : Avoir réalisé à 50% la rédaction des textes d'application du Code Minier
- **Résultat annuel N°2** : Parvenir à implémenter de 30% le système de gestion informatisé du cadastre minier.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : Les 50% des textes d'application du Code minier ont été rédigés
- **Résultat annuel N°2** : les 30% du système de gestion informatisé du cadastre minier a été implémenté

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 prévisions PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la rédaction des textes d'application de la loi minière	%	0	20	50	50	0	100	100 (2022)
Taux d'avancement de la mise en place du système gestion informatisé des droits miniers	%	0	20	30	30	0	80	100 (2023)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel N°1** : les 50% des textes d'application du Code minier ont été rédigés.

Six (6) projets de textes d'application ont été rédigés à savoir :

- Projet d'avenant à la convention d'exploitation de la mine à petite échelle n° G3-111 dénommé « Mboumi-Est » détenue par la société Alpha Centurie Mining (ACM) ;
- Projet de Loi modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi 037/2018 du 11 juin 2019 portant Réglementation du secteur minier en République Gabonaise ;
- Projet de décret portant réglementation des explosifs civils en République Gabonaise ;
- Projet de décret portant réglementation des machines de levage en République Gabonaise ;
- Projet de décret portant réglementation des équipements sous pression en République Gabonaise ;
- Projet de convention-type d'exploitation minière à petite échelle.

Ils ont été envoyés au Secrétariat Général du Gouvernement pour amendements.

- **Résultat annuel N°2** : les 30% du système de gestion informatisé du cadastre minier ont été implémentés.

Le système de gestion informatisé du cadastre minier a été implémenté à hauteur de 20% en 2020 (salle dédiée à abriter le service du cadastre minier et une acquisition de matériels non adaptés aux objectifs assignés au projet). Cependant, en 2021, les 30% du travail consistaient à faire la mise à jour des situations des droits miniers en régime des carrières et en régime des mines.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Evaluer le potentiel des gisements connus d'ici 2022

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel 1** : recherche de trois (3) partenariats pour le développement des gisements de Maboumine, Bélinga et Dourékiki.
- **Résultat annuel 2** : avoir délivré au moins cinq (5) certificats d'origine par le Centre Permanent du Processus de Kimberley (CPPK) au Gabon

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : aucun partenariat pour le développement des gisements de Maboumine, Bélinga et Dourékiki n'a été signé ;
- **Résultat annuel N°2** : aucun certificat d'origine n'a été délivré par le Centre Permanent du Processus de Kimberley (CPPK) au Gabon.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 prévisions PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de partenariats signés pour le développement des gisements de Maboumine, Bélinga et de Dourekiki	%	3	3	3	0	-3	3	
Nombre de certificats d'origine délivré par le Centre Permanent du Processus de Kimberley (CPPK) au Gabon	%	N/A	5	5	0	-5	5	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel attendu N°1** : aucun partenariat pour le développement des gisements de Maboumine, Bélinga et Dourekiki n'a été signé

Les échanges et négociations sont en cours avec des potentiels partenaires pour le projet Bélinga et la reprise du projet Maboumine.

- **Résultat annuel attendu N°1** : aucun certificat d'origine n'a été délivré par le Centre Permanent du Processus de Kimberley (CPPK) au Gabon.

Le Centre Permanent du Processus de Kimberley (CPPK) au Gabon a effectué des missions à Ndjolé, Mitzic et Makongonio pour l'identification des sites, la vulgarisation et la sensibilisation sur les bonnes pratiques mises en place par le Processus de Kimberley pour la traçabilité des flux de diamants et minimiser les filières parallèles de la contrebande qui dépouillent le pays et les producteurs de ressources.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé actions et titres	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a) _	AE engagées en 2021 (b) _	Ecart (b – a) _	CP ouverts en LFR pour 2021 © _	CP consommés en 2021 (d) _	Ecart (c) – (d) _
16.605.1:Promotion de la recherche et l'exploitation	1 301 634 008	290 168 376	- 1 011 465 632	1 301 634 008	290 168 376	- 1 011 465 632
2:dépenses de personnel	811 385 008	14 976 000	- 796 409 008	811 385 008	14 976 000	- 796 409 008
3:dépenses de biens et services	163 186 000	125 795 675	- 37 390 325	163 186 000	125 795 675	- 37 390 325
4:dépenses de transfert	27 063 000	6 000 000	- 21 063 000	27 063 000	6 000 000	- 21 063 000
5:dépenses d'investissement	300 000 000	143 396 701	- 156 603 299	300 000 000	143 396 701	- 156 603 299
16.605.2:Contrôle de la production et de la commercialisation	281 482 296	116 610 639	- 164 871 657	281 482 296	116 610 639	- 164 871 657
2:dépenses de personnel	18 996 296	-	- 18 996 296	18 996 296	-	- 18 996 296
3:dépenses de biens et services	162 486 000	116 610 639	- 45 875 361	162 486 000	116 610 639	- 45 875 361
4:dépenses de transfert	100 000 000	-	- 100 000 000	100 000 000	-	- 100 000 000
16.605:Gestion et contrôle des activités minières	1 583 116 304	406 779 015	- 1 176 337 289	1 583 116 304	406 779 015	- 1 176 337 289
2:dépenses de personnel	830 381 304	14 976 000	- 815 405 304	830 381 304	14 976 000	- 815 405 304
3:dépenses de biens et services	325 672 000	242 406 314	- 83 265 686	325 672 000	242 406 314	- 83 265 686
4:dépenses de transfert	127 063 000	6 000 000	- 121 063 000	127 063 000	6 000 000	- 121 063 000
5:dépenses d'investissement	300 000 000	143 396 701	- 156 603 299	300 000 000	143 396 701	- 156 603 299

Explication des principaux écarts :

Exécution budgétaire du programme Gestion et Contrôle des Activités Minières

Au terme de l'exécution de ce budget, il ressort que sur les autorisations d'engagements et crédits de paiements d'un montant de **1 583 116 304 FCFA** consacrés aux dépenses, inscrits dans la LFR 2021 **sans la réserve obligatoire**, le programme a engagé et ordonnancé **406 779 015 FCFA**, soit un taux d'exécution de **25,69 %** base ordonnances visées, correspondant à un écart de **-1 176 337 289 FCFA**.
Le taux d'exécution avec **la réserve obligatoire** se situerait à **31,32%**.

Titre 2 : Les dépenses de personnel qui ont été prévues dans la LFR 2021 pour un montant de **830 381 304 FCFA** en autorisations d'engagements et crédits de paiements. Il ressort que **14 976 000 FCFA** ont été engagés et ordonnancés au titre de la main d'œuvre non permanente, soit un taux d'exécution bases ordonnances visées de **1,80 %**.

Titre 3 : En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement destinées aux biens et services prévus dans la LFR 2021, les autorisations d'engagements et crédits de paiements d'un montant de **325 672 000FCFA**. Il ressort que **242 406 314 FCFA** ont été engagés et ordonnancés, soit un taux d'exécution bases ordonnances visées de **74,43 %**.

Titre 4 :S'agissant des crédits du titre « dépenses de transferts » destinées à couvrir les subventions des organismes publics personnalisés, ainsi que les dépenses inhérentes aux cotisations internationales prévues dans la LFR 2020, les autorisations d'engagements et les crédits de paiements s'élèvent à un montant de **127 063 000FCFA**. Ainsi, **6 000 000 FCFA** ont été engagés et ordonnancés, soit un taux d'exécution bases ordonnances visées de **4,72 %**.

Titre 5 :S'agissant des crédits du titre « dépenses d'investissement » prévues dans la LFR 2021, les autorisations d'engagements et les crédits de paiements s'élèvent à un montant de **300 000 000 FCFA**. Ainsi, **143 396 701 FCFA** ont été engagés et ordonnancés, soit un taux d'exécution bases ordonnances visées de **47,80 %**.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Le programme n'a enregistré aucun mouvement de crédit.

Virements

Le programme n'a enregistré aucun Virement.

Transferts

Le programme n'a enregistré aucun Transfert de crédit.

Annulations

Le programme n'a enregistré aucune annulation de crédit.

Reports

Le programme n'a enregistré aucun report de crédit.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration		Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie		0	0				
Agents de catégorie A		75	95	0	0	0	35
Permanents		75	95				95
Non permanents		0	0		0		
Agents de catégorie B		31	22	0		0	22
Permanents		31	22		0		
Non permanents		0	0				
Agents de catégorie C		18	43	0	0	0	5
Permanents		6	5			0	5
Non permanents		12	38		0		38
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)		112	122	0	0	0	122
Main d'œuvre non permanente		12	38	0	0	0	38
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme		124	160	0	0	0	160

Explication des évolutions :

Les mouvements des effectifs en 2021 s'expliquent par :

- six (6) départs à la retraite des agents de catégorie A ;
- un (1) départ à la retraite des agents de catégorie B ;
- un (1) départ à la retraite des agents de la main d'œuvre non permanente.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2020	Effectifs au 31.12.2021	Ecart entre fin 2020 et fin 2021
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	0	0	
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	42	52	10
Total pour l'opérateur	42	52	10
Total pour le programme			

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

L'écart des effectifs observé entre 2021 et 2020 est de 10 agents supplémentaires.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	830 381 304	830 381 304	14 976 000	14 976 000	815 405 304	815 405 304
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère					-	-
Total des crédits de titre 2	830 381 304	830 381 304	14 976 000	14 976 000	815 405 304	815 405 304

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Autorisé à hauteur de **830 381 304 FCFA** dans la loi de finances rectificative (LFR) le budget du programme a été exécuté pour un montant net de réserve de **14 976 000 FCFA** d'où un écart de **815 405 304 FCFA** ; ce montant ne reflète pas la réalité de l'exécution de ce titre. La dotation est gérée en gestion centralisée par la Direction de la Solde.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart (a - b)	
	AE	CP	AE	CP		
ACTION 1 Promotion de la recherche et de l'exploitation minière	181 073 500	181 073 500	125 795 676	125 795 676	-55 277 824	-55 277 824
Effectuer le contrôle et le suivi des sociétés minières en exploration	37 500 000	37 500 000	47 426 027	47 426 027	9 926 027	9 926 027
Valoriser et promouvoir l'information géologique et minière auprès des investisseurs	70 823 500	70 823 500	42 886 387	42 886 387	-27 937 113	-27 937 113
Promotion du secteur des Mines et participation aux conférences internationales minières statutaires (Indaba, ADU)	37 500 000	37 500 000	23 986 387	23 986 387	-13 513 613	-13 513 613
Animation et pilotage des services déconcentrés Haut-Ogooué/Ogooué-Lolo	12 500 000	12 500 000			-12 500 000	-12 500 000
Participation à la mise à la disposition des opérateurs l'information géologique et minière du Haut-Ogooué/Ogooué-Lolo	4 000 000	4 000 000			-4 000 000	-4 000 000
Animation et pilotage des services déconcentrés Woleu-Ntem/Ogooué-Ivindo	12 500 000	12 500 000			-12 500 000	-12 500 000
Participation à la mise à la disposition des opérateurs l'information géologique et minière de l'Ogooué-Maritime			5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Participation à la mise à la disposition des opérateurs l'information géologique et minière du Woleu-Ntem/Ogooué-Ivindo	6 250 000	6 250 000	6 496 875	6 496 875	246 875	246 875
ACTION 2 Contrôle de la production et de la commercialisation	144 598 500	144 598 500	116 610 639	116 610 639	-27 987 861	-27 987 861
Effectuer le contrôle et le suivi des sociétés minières en production	25 000 000	25 000 000	22 999 999	22 999 999	-2 000 001	-2 000 001
Gestion du domaine minier et des carrières	12 708 333	12 708 333	18 000 000	18 000 000	5 291 667	5 291 667
Réalisation des prestations pour les usagers: délivrance des autorisations, attribution des titres	12 708 334	12 708 334	18 000 000	18 000 000	5 291 666	5 291 666
Elaborer les textes d'application de la Loi Minière 2015	31 473 500	31 473 500	13 535 640	13 535 640	-17 937 860	-17 937 860
mettre à disposition des opérateurs, l'information géologique et minière du territoire nationale	12 708 334	12 708 334	3 000 000	3 000 000	-9 708 334	-9 708 334
Contrôles et Audits des activités minières	25 000 000	25 000 000	20 000 000	20 000 000	-5 000 000	-5 000 000

Animation et pilotage des services déconcentrés Moyen-Ogooué/ Ngounié/ Nyanga	12 500 000	12 500 000			-12 500 000	-12 500 000
Participation à la mise à la disposition des opérateurs l'information géologique et minière du Moyen-Ogooué/ Ngounié/ Nyanga	6 250 000	6 250 000	8 662 500	8 662 500	2 412 500	2 412 500
Participation à la mise à la disposition des opérateurs l'information géologique et minière du Haut-Ogooué/Ogooué-Lolo			8 662 500	8 662 500	8 662 500	8 662 500
Animation et pilotage des services déconcentrés Woleu-Ntem/Ogooué-Ivindo			3 750 000	3 750 000	3 750 000	3 750 000
Animation et pilotage des services déconcentrés Ogooué-Maritime	2 500 000	2 500 000			-2 500 000	-2 500 000
Participation à la mise à la disposition des opérateurs l'information géologique et minière de l'Ogooué-Maritime	3 750 000	3 750 000			-3 750 000	-3 750 000
Total Titre 3 pour le BOP	325 672 000	325 672 000	242 406 315	242 406 315	-83 265 685	-83 265 685

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

En ce qui concerne l'action N°1 « Promotion de la recherche et l'exploitation » :

Sur les autorisations d'engagements et crédits de paiements de **181 073 500FCFA** consacrés aux dépenses de biens et services, soit **125 795 676FCFA** ont été ordonnancés :

- **26 959 160 FCFA** pour le règlement des factures :
 - Fournitures d'entretien - bâtiments et équipement divers
 - Fournitures de bureaux diverses
 - Fournitures informatiques
 - Carburant - véhicules divers
 - Entretien et réparation véhicules de fonction

Ces dépenses, étant des dépenses transversales, ont servi à la réalisation de l'ensemble des activités du programme

- **11 496 875 FCFA** pour le fonctionnement des délégations (subdivisions) :
 - 6 496 875 FCFA Mise disposition de la première tranche des crédits T. P MAKOKOU
 - 5.000.000 FCFA Mise à disposition de la première tranche des crédits T. P PORT-GENTIL
- **87 339 640 FCFA** missions à l'intérieur du Gabon (voir les résumés des missions)

❖ Rapport de mission : Missions de contrôle et suivi des activités de la société JADE FOUNTAIN sur les permis de recherche minière G3-745 "Ndjolé-Alembé" et G3-746 "Ebel-Alembé" réalisées du 08/02/2022 au 11/02/2022.

- Contexte : dans le cadre du renouvellement de ces permis, la société JADE FOUNTAIN avait présenté à la DGMG les travaux sur leurs permis de recherche, une équipe d'agents de ladite Direction Générale s'était rendue à Ndjolé pour vérifier l'effectivité des travaux.
- Objectifs :
 - 1- rencontrer et discuter avec les responsables techniques de JADE FOUNTAIN ;
 - 2- visiter les sites ayant fait l'objet des travaux sur l'ensemble des deux permis relevant toutes les réalisations faites par JADE FOUNTAIN ;
 - 3- relever les aspects environnementaux liés au projet ;
 - 4- discuter des volets économiques et des perspectives liées au projet.
- Résultats :

La visite des sites, la vérification des travaux réalisés et des données n'ont pas pu être possible au vu de l'inaccessibilité aux sites des travaux de fouilles (Puits, tranchées) qu'évoquait la société dans leur rapport des travaux mais aussi à la non existence de données actualisées marquant la période des travaux. Cette mission d'investigation a amené l'administration des Mines à recommander à la société JADE FOUNTAIN INVESTMENT COMPANY LIMITED à se conformer aux dispositions réglementaires sur le respect des chronogrammes des travaux.

- ❖ Rapport de mission Octobre 2021 "Promotion du processus de Kimberley" : Mission de promotion du processus de Kimberley sur les sites de production des diamants bruts à Ndjolé.
 - Objectifs :
 - 1- reconnaissance des sites actifs de production des diamants bruts ;
 - 2- sensibiliser sur les bonnes pratiques mises en place par le processus de Kimberley sur la traçabilité des flux de diamants pour minimiser les filières parallèles de la contrebande.
 - Conclusion :
 - Au total, 70 personnes ont bénéficié des échanges et de la sensibilisation sur les bonnes pratiques mise en place par le Processus de Kimberley et également sur les techniques et le matériel adéquat pour l'extraction des Diamants. Vingt-sept (27) artisans potentiels ont été enrôlés.
- ❖ **Rapport de mission Septembre 2021 "Promotion du processus de Kimberley"** : Mission de promotion du processus de Kimberley sur les sites de production des diamants bruts à Makongonio.
 - Objectifs :
 - 1- reconnaissance des sites actifs de production des diamants bruts ;
 - 2- sensibiliser sur les bonnes pratiques mises en place par le processus de Kimberley sur la traçabilité des flux de diamants pour minimiser les filières parallèles de la contrebande.
 - Conclusion :
 - Au total, 148 personnes ont été sensibilisées sur les bonnes pratiques mises en place par le Processus de Kimberley et sur les techniques et l'utilisation du matériel nécessaire à l'extraction des Diamants. Soixante-cinq (65) artisans potentiels ont été enrôlés.
 - Cependant, des missions de terrain doivent être organisées afin de découvrir tous les centres de production de Diamants et les centres névralgiques de l'exploitation illicite de diamants.
- ❖ Rapport de mission Aout 2021 "Promotion du processus de Kimberley" : Mission de promotion du processus de Kimberley sur les sites de production des diamants bruts à Mitzié.
 - Objectifs :
 - 1- reconnaissance des sites actifs de production des diamants bruts ;
 - 2- sensibiliser sur les bonnes pratiques mises en place par le processus de Kimberley sur la traçabilité des flux de diamants pour minimiser les filières parallèles de la contrebande.
 - Conclusion :
 - Au total, 144 personnes ont été sensibilisées sur les bonnes pratiques mises en place par le Processus de Kimberley et sur les techniques et le matériel adéquat pour l'extraction des Diamants. Vingt-deux (22) artisans potentiels ont été enrôlés.
 - Cependant, des missions de terrain doivent être organisées afin de découvrir tous les centres de production de Diamants et les centres névralgiques de l'exploitation illicite de diamants.
- ❖ Rapport 0092/MM/SG/DGMG/DRM du 08/04/2021 : **études de faisabilité**
 - 1- Gisement de ferromanganèse de Bembélé par CICMHZ ;
 - 2- Gisement de fer de Milingui par HAVILAH ;
 - 3- Gisement d'or d'Etéké par la société MANAGEM GABON MINING ;
 - 4- Gisement de manganèse de Bafoula à Mounana par la société ONELINK GINMAX GABON.
- ❖ Rapport de synthèse 0092/MM/SG/DGMG/DRM/SRSMC du 08/04/2021 : programme d'actualisation et de mise en forme des données relatives aux études d'impacts environnementales et sociales (EIES),

En ce qui concerne l'action N°2 « **Contrôle de la Production et de Commercialisation** » :

Sur les autorisations d'engagements et crédits de paiements de **144 598 501FCFA** consacrés aux dépenses de biens et services, soit **116 610 639FCFA** ont été ordonnancés :

- **21 075 000 FCFA pour** les délégations (subdivisions)
 - Mise disposition de la première tranche des crédits T. P MAKOKOU
 - Mise à disposition de la première tranche des crédits T. P PORT-GENTIL
- **19 999 999 FCFA les factures**
 - Carburant - véhicules divers
 - Fournitures de bureaux diverses
 - Papeterie
- **75 535 640 FCFA missions** à l'intérieur du Gabon (voir les résumés des missions)

- ❖ Rapport de mission n° 42/MM/SG/DGMG du 07/04/2021 : Contrôle des exploitations des Matériaux de carrière, sensibilisation des artisans Provinces du Moyen-Ogooué et de la Ngounié.
 - Contexte : une mission de contrôle des exploitations des matériaux de carrières et de sensibilisation des artisans a été effectuée du 29/03/21 au 03/04/21 entre l'axe Lambaréné (Moyen-Ogooué) et Mouila (Ngounié) par 12 personnes réparties en trois groupes).
 - Objectifs :
 - procéder, dans les provinces du Moyen-Ogooué et de la Ngounié, au contrôle de l'effectivité ou non, des activités dans les carrières industrielles dont les titres sont en cours de validité ou échus ;
 - sensibiliser les artisans des carrières sur les dispositions réglementaires régissant leur domaine d'activité ;
 - proposer aux autorités locales la mise en place des centres de stockage et de commercialisation des matériaux de carrières afin de garantir la mise à disposition pérenne de ces matériaux aux populations en conformité avec les dispositions légales.
 - Conclusion :
Au total, quatre-vingt-une (81) carrières ont été visitées, cinquante (50) sont échues et inactives (retour dans le domaine public).
- ❖ Rapport de mission de mars 2021 : Missions d'inspections et de contrôle des activités d'exploitation de carrières province de l'Estuaire.
 - Contexte : traitement et actualisation des données sur la situation du cadastre minier dans la province de l'Estuaire afin de proposer des sites d'exploitation aux futurs demandeurs.
 - Objectifs :
 - 1- maitriser la situation réelle des carrières pour des éventuels retours dans le domaine public ;
 - 2- actualiser le cadastre miniers des carrières ;
 - 3- identifier les lieux de stockage et de commercialisation des matériaux de carrières.
- ❖ Rapport n° 01421/MM/SG/DGMG du 24/12/2021 : Projets de textes et Loi élaborés par la Direction Générale des Mines et de la Géologie.
 - Contexte : dans le but d'associer des textes d'application à la Loi 037/2018 du 11/06/2019, 6 projets de textes ont été rédigés au sein de la DGMG et compilés dans ce rapport.
 - Liste des projets de textes :
 - 1- Projet d'avenant à la convention d'exploitation de la mine à petite échelle n° G3-111 dénommé Mboumi-Est détenue par la société Alpha Centurie Mining (ACM) ;
 - 2- Projet de Loi modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi 037/2018 du 11 juin 2019 portant réglementation du secteur minier en République Gabonaise ;
 - 3- Projet de décret portant réglementation des explosifs civils en République Gabonaise ;
 - 4- Projet de décret portant réglementation des machines de levage en République Gabonaise ;
 - 5- Projet de décret portant réglementation des équipements sous pression en République Gabonaise ;
 - 6- Projet de convention-type d'exploitation minière à petite échelle.
- ❖ Synthèse des études de faisabilité et des études d'impacts environnementales
 - Rapport 0092/MM/SG/DGMG/DRM du 08/04/2022 : **études de faisabilité**
 - 1- Gisement de ferromanganèse de Bembélé par CICMHZ ;
 - 2- Gisement de fer de Milingui par HAVILAH ;
 - 3- Gisement d'or d'Etéké par la société MANAGEM GABON MINING ;
 - 4- Gisement de manganèse de Bafoula à Mounana par la société ONELINK GINMAX GABON.
 - Rapport de synthèse 0092/MM/SG/DGMG/DRM/SRSMC du 08/04/2021 : programme d'actualisation et de mise en forme des données relatives aux études d'impacts environnementales et sociales (EIES).

Cette synthèse a permis de recenser :

- Huit (8) Etudes d'Impacts environnementales et Sociales dans le domaine des mines disponible à la Direction des Risques Miniers ;
- Neuf (9) Etudes d'Impacts environnementales et Sociales dans le domaine des carrières disponible à la Direction des Risques Miniers ;
- Six (6) certificats de conformité ;
- Un (1) quitus de bonne fin des travaux

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Promotion de la recherche et de l'exploitation minière	27 063 000	27 063 000	6 000 000	6 000 000	-21 063 000	-21 063 000
Dépenses de transferts	27 063 000	27 063 000	6 000 000	6 000 000	-21 063 000	-21 063 000
ACTION 2 Contrôle de la production et de la commercialisation	100 000 000	100 000 000	29 250 000	29 250 000	-70 750 000	-70 750 000
Subvention de l'Opérateur SEM	100 000 000	100 000 000	29 250 000	29 250 000	-70 750 000	-70 750 000
Total des crédits de titre 4	127 063 000	127 063 000	35 250 000	35 250 000	-91 813 000	-91 813 000

Pour le **titre 4** relatif aux dépenses de transferts, le programme a reçu une dotation de **127 063 000 FCFA**, et a enregistré des dépenses d'un montant de **35 250 000 FCFA** dont : **6 000 000 FCFA** relative au paiement de la cotisation internationale au profit de l'Association des Pays Africains Producteurs de Diamants (ADPA) et **29 250 000 FCFA** pour la première tranche de la subvention de l'Opérateur SEM.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans la LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommées	AE	CP
ACTION 1	300 000 000	300 000 000	143 396 701	143 396 701	-156 603 299	-156 603 299
Véhicules de service	240 000 000	240 000 000	108 600 000	108 600 000	-131 400 000	-131 400 000
Matériel informatique	30 000 000	30 000 000	12 000 000	12 000 000	-18 000 000	-18 000 000
Equipement de communications	30 000 000	30 000 000	22 796 701	22 796 701	-7 203 299	-7 203 299
Total des crédits de titre 5	300 000 000	300 000 000	143 396 701	143 396 701	-156 603 299	-156 603 299

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

En ce qui concerne le **titre 5** relatif aux dépenses d'Investissement, le programme a reçu une dotation de **300 000 000 FCFA**, et a enregistré des dépenses d'un montant de **143 396 701 FCFA** dont : **108 600 000 FCFA** relative à l'acquisition de véhicules administratifs, **12 330 828 FCFA** pour l'équipement de communication et **12 000 000 FCFA** pour le matériel informatique.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR Société Equatoriale des Mines

Présentation de l'opérateur

La Société Equatoriale des Mines (SEM), est une société d'Etat ayant pour mission, en liaison avec les administrations et organismes concernés, de mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans les activités liées au secteur minier. La SEM a été créée par le décret n° 1018/PR/MMPH du 24 août 2011 portant création, attributions et organisation de la Société Equatoriale des Mines. Elle est placée sous la tutelle technique du Ministère en charge des Mines.

Au Compte de l'année 2021, le programme « Gestion et Contrôle des Activités Minières » a signé un CAP avec la SEM.

La Société Equatoriale des Mines (SEM) est une structure parapublique dite « opérateur », rattachée au programme « Gestion et Contrôle des Activités Minières ». A cet effet, dans le but de formaliser la réalisation et un meilleur suivi des objectifs assignés au programme, des réunions de concertation ont été organisées dans le but de signer un Contrat Annuel de Performance (CAP).

Par ailleurs, l'opérateur s'est engagé, sur la base de la subvention qui lui a été accordée par le programme à apporter des objectifs contributifs liés à deux objectifs stratégiques qui sont :

- de développer la connaissance du potentiel minier et géologique au niveau du territoire national ;
- d'évaluer le potentiel des gisements connus.

Le suivi-évaluation en cours d'année n'a toujours pas pu se faire trimestriellement compte tenu de la mise à disposition tardive des crédits de la subvention.

CREDITS CONSOMMES EN 2021 PAR L'OPERATEUR

PROGRAMMES	RAPPEL BUDGET 2021	CREDITS CONSOMME	ECART
Financement des emplois	35 294 118	-	- 35 294 118
Fonctionnement	41 176 471	29 250 000	- 11 926 471
Investissements propres	23 529 412	-	- 23 529 412
Total de la contribution financière de l'Etat	100 000 000	29 250 000	- 70 750 000

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

La contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021 se chiffre à **100 000 000 FCFA** inscrits dans la LFR, dont **29 250 000 FCFA** ont été Consommé par la Société Equatoriale des Mines (SEM).

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

Objectif O/P1.1 : •Développer la connaissance du potentiel minier du permis de Mebaga (en vue d'attirer des partenaires techniques et financiers pour le développement et la réalisation du projet)						
Développer la connaissance du potentiel minier et géologique au niveau du territoire national						
Indicateurs	2020 Réalisation	2021 prévisions PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Indicateur 1 : nombre de puits réalisés	N/A	40	40	0	100	
Indicateur 2 : nombre d'échantillon prélevé et traité	N/A	40	40	0	100	
Indicateur 3 : Pourcentage de couverture de la cartographie géologique dans la zone orientale du permis	N/A	60%	30%	30%	30%	